



Fondation Rurale
de Wallonie



Verlaine : Opération de développement rural (ODR)

ODR Verlaine – CLDR du 04/09/2023

Participants

Membres présents (20) : André Blaise, Huguette Buttiens, Luc Caprasse, Stéphane Clajot, Céline Dejardin, Marie-Christine Delanaye, Gaël de Miomandre, Benoît Dessart, Michèle Devillers, Jean-Pierre Dumont, Vincent Gerday, Floriane Jaquet, Hubert Jonet, Fabian Lejeune, Pascaline Le Maire, Alexandre Marchand, Pierre Masereel, Maxime Vonèche, Philippe Voss et Yvonne Zucca-Poty

Membres excusés (10) : Sandra Blaise, Annie Bouchelard, Thibault Delhaye, Marcel Jacobs, Thierry Kellens, Maxime Pauly, Fanny Peetermans, Gwendoline Poty, Philippe Sonck et Thierry Ory.

Membres absents (7) : Philippe Billard, Jacques Bolain, Bertrand de Liedekerke, Georgette Dome, Didier Monfrère, Gaëlle Taton et Vincent Rivera

Pour la Commune : Aline Venderick, agent relais de l'ODR

Pour le bureau d'étude SEN5 : Suzanne Jadoul, auteure de PCDR

Pour la FRW : Aurélie Maron & Audrey Wanzoul, agents de développement

OBJECTIFS DE LA RÉUNION

- 1) Approuver l'avant-projet de PCDR et la première demande de convention DR
- 2) Activer la fiche-projet 1.1 du PCDR « Sensibilisation à la mobilité douce » : action à l'école communale de Verlaine
- 3) Préparer le stand de la CLDR à la fête des associations, le 16/09/2023

Le PowerPoint présenté lors de la CLDR constitue l'Annexe 1 de ce compte-rendu.

Huguette Buttiens, Présidente de la CLDR, **accueille** les membres de la CLDR en signalant que la réunion clôture la première partie de l'ODR (élaboration) et permettra de rentrer dans la seconde (mise en œuvre). Réunion qui se veut conviviale, la Commune offrant un verre en fin de soirée.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 25 avril 2023

Le compte-rendu de la CLDR du 25/04/23 est approuvé à l'unanimité des membres présents, sans commentaire particulier.

2. Approbation de l'avant-projet de PCDR et de la première demande de convention en DR

Aurélie MARON rappelle les allers-retours avec la CLDR pour la co-construction de chaque partie du document. Elle signale également qu'après chaque relecture, les commentaires de la CLDR ont été intégrés au document par le bureau Sen5.

Elle demande alors s'il reste des objections ou remarques qui pourraient remettre en cause l'approbation du document. Les **membres de la CLDR présents à la réunion l'approuvent à l'unanimité.**

Avant de procéder au choix de la première demande de convention à proposer au Conseil communal, Aurélie MARON en explique les grands principes et passe en revue les projets du Lot 1 au regard des subventions qui peuvent en être espérées.

Sur base du vote et des discussions de la CLDR (au moment de la priorisation des projets) et de la numérotation du Lot1, le projet d'« Aménagement de la maison rurale « Les Thuyas » à Verlaine et de ses abords » pourrait être la 1^{ère} demande.

La décision d'introduire une demande de convention pour la fiche 1.2 « **Aménagement de la maison rurale « Les Thuyas » à Verlaine et de ses abords** » est également **approuvée à l'unanimité des membres présents**.

Circonstance de calendrier, pour la première fois, le quorum n'est pas atteint pour pouvoir valider ces 2 décisions. Ainsi, avec l'accord de la direction du DR, les membres excusés et absents à la réunion se sont exprimés à posteriori sur les deux consensus par retour de mail.

- **Les 5 réponses reçues figurent à la fin du présent compte-rendu (annexe 2)**

3. Suivi de la procédure d'approbation du PCDR

Aurélie MARON explique les différentes étapes que devra suivre le PCDR avant de pouvoir être considéré comme actif.

L'avant-projet de PCDR a été approuvé en séance par la CLDR.

Il sera ensuite approuvé par le Collège (le 11/09) puis par le Conseil Communal (le 16/10).

Avant d'être transmis au Conseil communal, la Commune sollicite l'avis de recevabilité auprès de la Direction du Développement rural qui vérifie le respect d'une bonne cinquantaine de dispositions légales réglementaires. Cet avis est transmis dans un délai de 15 jours renouvelable une fois.

Le projet de PCDR approuvé par le Conseil, la Commune prend rendez-vous auprès de la section « Aménagement opérationnel » du Pôle Aménagement du Territoire (PAT) devant laquelle une délégation communale ira défendre le PCDR.

Le PAT dispose de deux mois pour remettre son avis au Gouvernement, délai au terme duquel cet avis est réputé favorable. Cet avis est publié sur le site <https://www.cesewallonie.be/> . Les membres seront bien entendus informés dès qu'il sera disponible.

L'Administration régionale prépare ensuite un dossier d'approbation reprenant entre autres un résumé du PCDR, l'avis du PAT, l'avis de l'Administration, une proposition de décision...

Ce dossier est transmis pour avis à l'inspection des finances et transmis ensuite au cabinet de la Ministre ayant le Développement Rural dans ses attributions. Il faut compter une 20aine de jours après réception de l'avis du PAT.

La Ministre du DR met ensuite à sa discrétion l'approbation du PCDR à l'ordre du jour du Gouvernement Wallon.

Ce n'est qu'après l'approbation par le Gouvernement Wallon que le PCDR est actif et que la Commune peut introduire sa première demande de convention (probablement au cours de la session d'avril 2024). Cette procédure prendra donc au minimum quelques mois.

Réactions de la CLDR

Quelques membres de la CLDR s'inquiètent de l'activation des autres fiches du PCDR et demandent aux représentants politiques présents de s'exprimer concernant les autres projets prioritaires du PCDR. Le Bourgmestre rassure la CLDR en mentionnant que ce travail de longue haleine n'a pas pour seul but de voir finaliser les travaux à la salle Les Thuyas. De nombreux projets ont déjà vu le jour pendant la phase d'élaboration du PCDR (Lot0), d'autres suivront en concertation avec la CLDR (et la population le cas échéant).

La FRW rappelle également la procédure d'application dès l'approbation du PCDR par le Gouvernement wallon. Ainsi, à l'avenir, la CLDR :

* suggèrera au Conseil communal, chaque début d'année, un programme annuel comportant les projets à mettre en œuvre ou à poursuivre durant l'année à venir (porteurs potentiels : Commune, services communaux, opérateurs de terrain, associations, privés, ...), et notamment :

- les projets à introduire pour bénéficier de conventions de Développement Rural
- les projets hors conventions (menés sur fonds propres ou via d'autres sources de financement) ou réflexions et initiatives ne nécessitant pas de moyens financiers.**

Ndlr : Mais aussi (non exposé en réunion), la CLDR :

* pourra mettre en place des GT pour approfondir et/ou mettre en œuvre un sujet ou un projet, lorsqu'elle le juge utile

* suivra l'exécution des projets du PCDR, en vérifiant qu'ils répondent aux besoins réels des habitants et futurs utilisateurs ou bénéficiaires ;

* évaluera chaque année la concrétisation du PCDR et, le cas échéant, envisagera les actions à mettre en œuvre pour aboutir aux objectifs escomptés

Ndlr : ces informations seront représentées et détaillées au cours de la prochaine réunion

4. Activation de la fiche-projet « Sensibilisation à la mobilité douce »

Aline VENDERICK explique qu'à chaque rentrée scolaire se pose la question de l'organisation des trajets vers l'école.

Cette année, dans le cadre de la semaine de la mobilité organisée **du 18 au 22 septembre**, il est envisagé d'/de :

- **INFORMER** les parents des actions et dispositifs déjà en cours
Courrier transmis par l'école aux parents + information communiquée au cours de la réunion de début d'année
- **SENSIBILISER** les enfants à se déplacer autrement
A travers l'opération « Emile, le Serpent Mobile » proposée par les instituteurs aux élèves des différentes classes du primaire (http://www.empreintes.be/wp-content/uploads/2020/03/emile_fiche_presentation_ecoles.pdf)
- **TESTER** le pédibus

Le Pédibus est un système d'accompagnement des enfants à pied à l'école, sous la conduite d'adultes : parents, grands-parents, voisins, personnel communal, etc. C'est un moyen sain, gai, économique et convivial de se rendre à l'école. Ce système permet également d'agir sur l'encombrement des abords de l'école (rue Vinàve des Stréats) aux heures scolaires et d'en sécuriser ainsi l'accès. Concrètement, un groupe d'enfants est mené jusqu'à l'école par des adultes. Les élèves "montent" dans le Pédibus à différents endroits sur un itinéraire prédéfini et selon un horaire fixe.

Le système Pédibus comporte plusieurs avantages. Il permet notamment d'assurer un maximum de sécurité aux enfants sur le chemin de l'école, de responsabiliser les enfants aux droits et devoirs du piéton et de leur permettre d'acquérir une marche sécurisée, de simplifier la vie des parents en partageant les nombreux trajets, d'améliorer la sécurité aux abords de l'école et de favoriser les contacts et la convivialité dans le quartier ou le village.



Pour que ce test fonctionne, **il est demandé à la CLDR** :

- de relayer l'information dans leur entourage ;
- d'éventuellement s'impliquer, en s'inscrivant comme accompagnateur ou accompagnatrice bénévole.

Réactions de la CLDR concernant le projet Pédibus

Un élève qui habite sur l'itinéraire du Pédibus doit-il rejoindre l'arrêt le plus proche ou peut-il rejoindre le « rang » au moment où celui-ci arrive devant son domicile ?

La FRW explique qu'aujourd'hui, cela n'est pas possible de rejoindre l'itinéraire entre les points d'arrêts. Par contre, il est prévu d'évaluer l'intérêt du Pédibus pour les parents et d'étudier l'opportunité de sa prolongation...tenant compte des suggestions d'amélioration. La formule proposée dans le cadre du test est donc amenée à évoluer.

5. Fête des associations, préparation du stand de la CLDR

Aline VENDERICK et Aurélie MARON introduisent le point en présentant les informations en leur possession :

- Le 16 septembre au centre sportif local, la population est invitée à découvrir les clubs, groupements et commissions locales
- Le programme et les horaires sont présentés. La Commune a réservé un stand pour la CLDR (le 6), entre le PCDN (le 5) et Verlaine en transition (le 7)...

Sur base d'une proposition de la FRW, la CLDR marque son accord pour rencontrer les objectifs suivants :

- ✓ Donner de la visibilité à l'ODR
- ✓ Faire découvrir Verlaine, ses villages et projets
Notamment par le biais de la balade vélo organisée à l'initiative du PCDN
- ✓ Inviter des habitants à rejoindre les initiatives de la CLDR (via la participation à des GT)

Elle propose concrètement de :

- Faire la promotion des actions prévues dans le cadre de la semaine de la mobilité : Signaler le Pédibus (et ses objectifs !!¹) via des affiches, la vidéo de présentation, une carte des itinéraires et des photographies des arrêts
- Présenter l'ODR de Verlaine et ses projets (Lot0 + Lot1...) grâce à un QR Code (renvoyant vers les sites Internet ad hoc), des dépliants & folders, quelques panneaux + réalisation d'un montage PowerPoint illustrant le processus et les réalisations !
- Annoncer le 1^{er} projet qui fera l'objet de subsides DR : Les Thuyas, au travers des premiers plans (intentions d'aménagement), photos, historique... La réalisation d'un roll up semble peu réaliste (au vu du timing serré notamment)

¹ Notamment le désengorgement de la rue Vinâve des Stréats

La FRW mettra à la disposition des membres présents :

- Un écran à suspendre
- Des brochures/dépliants (en suffisance) de présentation de l'ODR
- Un PowerPoint de présentation des projets
- Un appel à mobilisation pour le GT Action Mobilité (notamment)

La Commune se charge du matériel lié aux actions prévues dans le cadre de la semaine de la mobilité : visuel pour le Pédibus² et « Emile le serpent mobile » + Ordinateur portable



Les membres sont invités à s'inscrire auprès d'Aline VENDERICK s'ils sont disponibles pour tenir le stand (installation et démontage inclus). Ils recevront un mail le lendemain comprenant les modalités pratiques.

Huguette BUTTIENS complète en signalant que dorénavant, l'accueil des nouveaux habitants (présentation, quizz et assiette apéritive) se fera chaque année, en septembre. Et une année sur deux, celui se fera le jour de la fête des associations. Les habitants présents seront ainsi également invités à l'ouverture de celle-ci.

De plus, cette année encore, la fête des associations sera l'occasion de remettre les primes de naissance : arbre, livre et apéro pour les jeunes parents.

La séance se termine en remerciant le bureau Sen5 pour le travail accompli avant de partager un verre de l'amitié.



² Avec l'aide d'André BLAISE pour la photographie des arrêts

Retour des membres excusés ou absents à la réunion concernant le point 2

« Approbation de l'avant-projet de PCDR et de la première demande de convention en DR »

Officiellement, la CLDR compte 34 membres citoyens. Néanmoins, 5 d'entre eux ont transmis, durant la phase d'élaboration du PCDR, à la Présidente de la CLDR leur démission. Lesquelles n'ont pas encore été actées par le Conseil communal.

Le jeu. 21 sept. 2023 à 09:59, Aline Venderick <aline.venderick@verlaine.be> a écrit :

Chers membres de la CLDR,

Dans le cadre de l'avis de conformité que doit remettre le SPW-ARNE ;
Conformément à l'art.18 du ROI de la CLDR, lequel stipule que « pour pouvoir valider une décision, un quorum de participation de 50% des membres de la CLDR ne faisant pas partie du quart communal est requis » ;

Lors de la dernière réunion (le 04 septembre 2023), le quorum n'a malheureusement pas été atteint.

Vous figurez parmi les membres excusés ou absents à cette réunion, c'est pourquoi nous vous demandons de **valider par retour de mail** le consensus de la dernière réunion de la CLDR relatif à l'approbation de

- **l'avant-projet de PCDR** ainsi que
- **l'introduction d'une demande de convention pour la fiche 1.2** « Aménagement de la maison rurale « Les Thuyas » à Verlaine et de ses abords »

Votre retour par mail est attendu pour le dimanche 24 septembre au plus tard.

Pour rappel, le document est toujours consultable sur l'intranet de la CLDR (<https://www.verlaineparticipation.info/intranet-cldr.html>) .

Ci-joint également, vous trouverez le compte-rendu de la CLDR du 04 septembre dernier qui approuve l'avant-projet de PCDR et l'introduction de la première demande de convention au point 2.

D'avance nous vous remercions pour votre soutien.

Cordialement,
Audrey

Réponses reçues de 5 membres...

De : Maxime Pauly
Envoyé : dimanche 24 septembre 2023 22:22
À : Aline Venderick <aline.venderick@verlaine.be>
Objet : RE: URGENT/IMPORTANT - validation de l'avant-projet du PCDR

Bonjour Aline ,

Par ce mail je valide le consensus de la dernière réunion de la CLDR relatif à l'approbation de

- **L'avant-projet de PCDR** ainsi que
- **L'introduction d'une demande de convention pour la fiche 1.2** « Aménagement de la maison rurale « Les Thuyas » à Verlaine et de ses abords »

Bien à vous,
Maxime Pauly

De : Philippe SONCK
Envoyé : jeudi 21 septembre 2023 17:53
À : Aline Venderick <aline.venderick@verlaine.be>
Objet : RE: URGENT/IMPORTANT - validation de l'avant-projet du PCDR

Bonjour Aline,

J'étais effectivement à l'étranger le 4 septembre et je m'étais donc excusé.
Je marque mon accord sur le consensus qui a été dégagé lors de la réunion.

Cordialement,
Philippe SONCK

De : Annie Bouchelard
Envoyé : jeudi 21 septembre 2023 15:40
À : Aline Venderick <aline.venderick@verlaine.be>
Objet : Re: URGENT/IMPORTANT - validation de l'avant-projet du PCDR

Bonjour Aline ,

Je valide: - l'avant projet de PCDR
- l'introduction d'une demande de convention pour la fiche 1.2
«Aménagement de la maison rurale « Les Thuyas » à Verlaine et de ses abords »

Cordialement
Annie

De : Marcel Jacobs
Envoyé : jeudi 21 septembre 2023 10:43
À : Aline Venderick <aline.venderick@verlaine.be>
Objet : Re: URGENT/IMPORTANT - validation de l'avant-projet du PCDR

Je prends connaissance du PV de la réunion du PCDR du 4 septembre dernier. Je valide l'avant-projet DE PCDR ainsi que l'introduction d'une demande de convention pour la fiche 1.2

Marcel Jacobs

ODR Verlaine : compte-rendu CLDR 04/09/2023

De : Thibault Delhayé

Envoyé : jeudi 21 septembre 2023 10:13

À : Aline Venderick <aline.venderick@verlaine.be>

Objet : Re: URGENT/IMPORTANT - validation de l'avant-projet du PCDR

Bonjour Aline,

J'approuve l'avant-projet de PCDR et l'introduction de la demande de convention pour la fiche 1.2.

Je te souhaite une belle journée,

Thibault Delhayé